

DEPARTEMENT
Dordogne

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT

ARRONDISSEMENT
Sarlat

CANTON
St Cyprien

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE
de conseillers**
en exercice : 15
De présents : 14
De votants : 15

L'an deux mille vingt, le 04 décembre à 20h30 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martial de Nabirat s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Saint-Martial, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé Ménardie, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames BENITA – BESSE – GERARDIN–MENARDIE M – PICOT – VALIERE et Messieurs AVAZERY – BEZANGER – DEFONTAINE – GOURDIS – MENARDIE H – PIVIN – ROBARDET – VIDAL

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage le :
19/01/2021.

Étaient absents : Mr CABANNE (procuration Mr Pivin)

Le Secrétariat de séance était assuré par : Mme Stéphanie PICOT.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 18/01/2021.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 24/11/2020.

Objet : Condition de huis clos

Le Maire ouvre la séance, il considère que la condition de huis clos envisagée sur la convocation du 24/11/2020 ne se justifie plus et propose au CM de ne pas la maintenir.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Objet : Vote PV du conseil précédent.

Le PV de la réunion du Conseil Municipal du 13/10/2020 est voté à l'unanimité.

Objet : décision modificative du Budget Assainissement

Le Maire indique qu'il manque des crédits budgétaires pour régler l'annuité d'emprunt sur ce budget et propose d'effectuer une décision modificative au BP 2020 de l'Assainissement. Il propose les virements de crédits suivants :

DF/6611 : + 600 €.
DF/615221 : - 600 €.
IF/1641 : + 1.900 €.
IF/2313 : - 1.900 €.

Mise au vote : Unanimité.

Objet : décision modificative du Budget Pôle

Le Maire rappelle que le remboursement d'une partie des loyers des commerces décidée précédemment n'a pas encore été effectuée.
Le remboursement nécessite, en fonctionnement dépense du BP 2020 du Pôle Commercial, de créditer 2600 € au compte 678 et de retirer

- Commercial** 1700 € au compte 615221 et 900 € au compte 61588.
- Mise au vote : Unanimité.
- Objet : décision modificative du Budget de la Commune**
- Le Maire indique que certains travaux apportant de la « plus-value » peuvent être effectués en « régie » et ainsi bénéficier d'un remboursement de TVA. Il propose la décision modificative suivante.
- RF/042-722 : 8.000 €.
 DF/023 : 8.000 €.
 RI :021 : 8.000 €
 DI /040-2138 : 3.000 €.
 DI/040-2151 : 4.000 €.
 DI/040-21538 : 1.000 €.
- Mise au vote : Unanimité.
- Objet : renouvellement d'assurance**
- Le Maire propose le renouvellement du contrat statutaire « CNP assurance », cette couverture permet le remboursement de salaire en cas de maladie du personnel communal.
- Mise au vote : Unanimité.
- Objet : Convention d'archivage**
- Il a été décidé de solliciter le CDG 24 pour une mission sur les archives communales. Le cout a été arrêté à 7.200 € pour la totalité de l'opération, c'est une charge importante pour notre Commune et son équilibre financier. Un étalement sur deux ans : 2022/2023 serait possible,
 Cette possibilité impose un reconditionnement d'attente entre les deux campagnes avec un surcout de 720 €.
 Le conseil municipal se prononce pour cette solution pour un montant total de 7.920 € et autorise le Maire à signer la convention relative à cette mission.
- Mise au vote : Unanimité.
- Objet : Contrat avec SOGEDO pour prélèvement de la taxe d'assainissement**
- Pour alléger le travail du secrétariat de Mairie et lutter contre les impayés, il est envisagé de confier à la Société SOGEDO une mission de recouvrement de la part d'assainissement collectif revenant à la Commune. Cela pourrait se faire par prélèvement sur ses propres factures aux usagers, avec reversement à la commune.
 Le Conseil Municipal ayant pris acte que le recouvrement par la commune étant une charge pour le secrétariat avec aussi un coût, cette proposition est acceptée et le Maire autorisé à signer le contrat.
- Mise au vote : Unanimité.
- Objet : Aire de déchets**
- Le Maire informe que Mr Philippe Cabanne vendeur du terrain des Peyralades a donné suite à la proposition d'achat sur la base de 2 € le m² soit 1300 € la parcelle, avec prise en charge par la commune des

frais d'enregistrement.

La demande formulée par les élus lors de la dernière réunion du Conseil Municipal étant satisfaite, il propose de donner un avis favorable à l'achat.

Mise au vote : Unanimité.

M. Defontaine informe sur l'état d'avancement du dossier « aires de déchets », il communique quelques couts prévisionnels :

- 8.500 € qui resteront à la charge de la Commune, pour le terrassement des 4 parcelles, les Peyralades, le Suquet, les Clèdes (la Greze), le Stade,
- 25.000 € pour la totalité de l'opération.

Concernant le Couderc, et suivant l'avis du SICTOM qui juge que la parcelle ne peut recevoir les dix cuves prévues sans démolir le hangar, il est donc proposé un déplacement sur la parcelle d'accès aux vestiaires du terrain de foot distant de quelques centaines de mètres. Cette solution permettrait un éloignement des habitations limitant les nuisances de circulation et de bruit.

Le terrassement de l'ancien Bourrier par la SARL Lafon a été effectué, le conseil apprécie la qualité du travail.

Le Maire remercie tous ceux qui ont travaillé sur ces dossiers

Objet : Lutte contre l'incendie

La commune a procédé au contrôle annuel des équipements communaux d'incendie et de secours en présence d'un Pompier de Sarlat, de Sami Vidal et du Maire le 10 septembre dernier.

Il en ressort que certaines zones de notre territoire ne sont pas suffisamment défendues et qu'il est nécessaire de constituer un maillage de réserves d'eau. Selon l'emplacement, des solutions différentes sont négociables : location de réserve souple, pompage de lac ou de retenues, achat d'ancien sites de l'ASA etc...

Le Maire indique que pour l'instant seules les zones où il y a urgence sont ciblées. Le SDIS 24 doit établir un plan de défense incendie pour les secteurs qui ne sont pas actuellement couverts.

La solution d'installer une réserve souple (chaussette) est envisagée pour le Bourg. Ailleurs, des propriétaires ont été contactés (La Boule Blanche, Camping Le Carbonnier), ils sont d'accord pour mettre leurs réserves d'eau à disposition en cas de nécessité. Une clause assurant d'une compensation de 100 € annuels a été ajouté sur une convention type proposée par le SDIS. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces conventions.

Contact a été pris avec le Président de l'ASA pour le rachat de réserves non utilisées (Laussines) ; d'autres sites plus complexes sont à l'étude (Grezelou...).

Objet : Service de l'eau potable

Mise au vote : Unanimité.

Le Maire demande à M. Defontaine, délégué au SIAEP du Périgord Noir, de présenter le rapport sur les prix et la qualité du service de l'eau potable dont il a pris connaissance et qui a été transmis aux élus. Son analyse et les débats mettent en évidence :

- 1) une facturation peu claire avec des déclarations variables sur les couts pratiqués.
- 2) une perte d'eau de 28,5% pour des raisons multiples dont la plus évidente semble la vétusté du réseau, et/ou peut être des retards d'interventions.
- 3) Les interruptions de service déclarées en 2018 (164) et en 2019 (168) concernant tout le bassin dont notre commune fait partie paraissent sous estimées.

Il est rappelé que St Martial est fournisseur d'eau pour un volume de 80.000m3/an.

Le Conseil prend acte que ce rapport lui a bien été présenté.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Devis d'installation d'un chauffe6eau (Garderie maison Miermont)

Les agents communaux assurent le nettoyage de la garderie en faisant chauffer de l'eau avec une bouilloire électrique. Cette situation n'étant plus tolérable, le Conseil décide de demander aux Ets Grifan la fourniture et l'installation d'un chauffe-eau de 100 litres dans ce bâtiment pour un coût de 653,90 € HT.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Devis de remplacement du grillage de l'école

Le grillage de protection de l'école doit être remplacé et celui qui est souhaité est de hauteur 63 cm. Deux devis sont présentés :

- 1) Ets Faure 631€ HT
- 2) Ets Coverpa 402 € HT

A modèle et qualité identiques et les Ets Coverpa étant sensiblement moins chers, le Conseil choisi ce fournisseur

Mise au vote : Unanimité

Objet : Devis pour l'achat d'un portail pour le terrain du Bourrier

Maintenant qu'il a été nettoyé, le terrain présente une aire libre importante qu'il faut préservée de dépôts sauvages. Il est donc nécessaire de procéder à sa fermeture par un portail.

Là aussi deux devis sont présentés :

- 1) Ets La Capel 190€ HT
- 2) Ets Coverpa 196 € HT

La différence étant infime le Conseil décide de rester sur le choix Coverpa.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Prolongation d'un contrat de travail

Le Maire indique que la mise en disponibilité demandée par M. Georges Ponchel, agent technique communal, à compter du 01/04/2021 pour une durée de 6 mois n'a plus besoin d'être validée par la CAP du CDG 24 et qu'un arrêté sera communiqué à la Mairie courant mars 2021 pour l'acter, suite à la délibération prise par le Conseil municipal.

Pour des facilités administratives au moment du remplacement de M. Georges Ponchel, il apparait nécessaire de faire correspondre la date de son départ et la fin du contrat de Mr Aubin Leblond : il est donc proposé de prolonger le contrat de Mr Leblond du 17/02/2021 au 31/03/2021.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Participation de la Commune à un raccordement au réseau assainissement et pluvial

M. Moreau vient de réhabiliter une maison très endommagée sur la traverse et souhaite une prise en charge par la Mairie des travaux de raccordement au réseau. Celui-ci a communiqué un devis à la Mairie de 2.600 € HT. Considérant que pour cette maison à l'époque inhabitée et inaccessible l'emplacement du tabouret n'a pu être positionné convenablement et qu'il n'est pas exactement en limite de propriété, considérant que le propriétaire considère comme plus aisé de faire ces sorties sous le porche de la maison, il propose une participation exceptionnelle de 500 € qui conviendrait à M. Moreau.

Après discussion le Conseil Municipal soutient la proposition du Maire.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Devis pour pose de prises extérieures aux bâtiments communaux

Pour des interventions extérieures nous manquons de branchements électriques extérieurs aux bâtiments communaux, des devis ont été demandés pour 2 prises étanches et sont présentés :

- 1) Ets Max Bel 452,00 € HT
- 2) Ets OHM Elec 310,20 € HT

Les Ets OHM Elec étant sensiblement moins chers, le Conseil choisi ce fournisseur. M. Vidal n'a participé ni au débat ni au vote.

Mise au vote : Unanimité

Autres :

Divers

- **Affaire Gaby**
LE TGI de Bordeaux a rejeté le recours de Mme Gaby et l'a condamnée à verser 1000 € de dommages et intérêts à M. Christophe Lagorce.
- **Expertise chez Mme Gouvernel**
La responsabilité de la Commune n'a pas été retenue.
- **Grippe Aviaire.**
Des déclarations de recensement ont été transmises aux éleveurs de volailles de la commune lesquelles seront ensuite envoyées aux autorités sanitaires départementales.
- **Renégociation des prêts du Pôle Commercial**
Malgré l'intervention d'un courtier aucune renégociation n'a pu être obtenue.
La Commune sera donc contrainte à multiplier les transferts de crédit de compte à compte durant les 7 années à venir.
- **Camping le Carbonnier**
Un changement de propriétaire est à venir.
Les engagements de la « SARL Lagarde » seront respectés par les nouveaux propriétaires.
Pour gérer les nuisances sonores envers les riverains la mairie sollicitera un calendrier des festivités et proposera un arrêté municipal sur les dépassements d'horaires de préférence à jour fixes.
- **Enlèvement des encombrants**
Prévu pour :
 - le 14 janvier pour le Bourg ;
 - le 15 janvier pour la Campagne.

Un camion plateau sera loué pour ces jours-là à Loca Vezac
- **Carrefour de la croix de Gourdon**
L'Unité d'Aménagement du Département a communiqué 2 projets présentés aux élus :
 - En T pour un cout de 18.500 €
 - En rond-point pour un cout de 38.000 €

Ce sont des projets dont la commune aurait bien besoin mais que les moyens actuels obligent à différer.
- **Extension cimetièrè.**
Un acompte de subvention DETR a été versé.
Des travaux ont déjà été effectués. La commission cimetièrè sera sollicitée pour étudier la finalisation de l'opération.

- **Accueil des collégiens à la sortie du Bus.**
Les élèves revenant des collèges de Sarlat par le bus seront, si les parents le désirent, accueillis dans la salle du presbytère. Ils pourront y attendre leurs parents en faisant leurs devoirs, avec un encadrement mais sans appui scolaire.
Ce service sera gratuit et l'encadrement bénévole.
Il sera mis en place courant janvier 2021.
- **Bulletin Municipal.**
Les dates de parution du Bulletin Municipal seront réexaminées.
Le Maire propose 3 bulletins annuels avec des parutions en mars, juillet et novembre.
- **Logo pour la mairie de Saint Martial.**
Un logo pour les documents officiels de la Mairie a été demandé et proposé par M. Lucas Van Robays, habitant de Plapech.
La version présentée a été très appréciée, deux petites modifications lui ont été demandées.
Nous attendons son retour.
- **Station d'épuration.**
La fixation du Sprinkler est provisoire, la fuite va nécessiter une grosse intervention comme il y a 4 ou 5 ans, et prendra environ 3 semaines. Le devis est attendu.
Le bras a été remis en état, pour l'escalier la commune reste en attente d'une date d'intervention.
Le contrôle du SATESE s'est avéré satisfaisant après la vidange du mois de septembre.
Concernant le curage de la lagune, la méthode de déshydratation par géo tube est préconisée, l'urgence devenant moindre, la possibilité de différer l'opération sera examinée.
- **Travaux T2 T3.**
Les réserves pouvant désormais être toutes levées, les PV sont en préparation.
Il reste à finaliser les cuisines par l'entreprise Beausse et l'installation des hottes et plaques de cuisson par l'entreprise Grinfan.
Mr Robardet et Vidal sont chargés de suivre le dossier électricité. M. Vidal effectuera les liaisons équipotentielles.
- **Agence Postale Communale.**
Une étude de coût pour l'accessibilité PMR de l'actuelle poste a été demandée, l'Agence Technique Départementale devrait se déplacer début février.

- **Sécurité des Bâtiments communaux.**

Trois bureaux de contrôle ont été consultés pour la vérification périodique des différents points de sécurité sur les bâtiments communaux :

1. Véritas
2. Apave
3. Socotec

Annie Gérardin, Sami Vidal et Roger Robardet ont travaillé sur ce dossier et ce dernier fait une présentation des différentes propositions qui restent à affiner.

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer ultérieurement pour choisir la proposition paraissant la meilleure.

- **Foire de l'arbre 2021.**

Les lettres aux exposants ont été envoyées.

Après un premier contact téléphonique, 10 retours sont positifs.

- **Rencontre avec les Commerçants et Artisans.**

Cette réunion initialement prévue le 9/11/2020 a été annulée pour raisons sanitaires. Elle sera reportée au vendredi 5 février 2021.

- **Le tracteur est arrivé** et a déjà été utilisé, il fonctionne très bien !

- **La plaque brisée** par un camion au complexe commercial a été remplacée.

- **Paratonnerre de l'église**

L'obligation légale de posséder un dispositif paratonnerre sur le clocher de l'église alors qu'il n'en est pas pourvu.... Est confirmée et engage la commune vers des frais non présagés, un premier devis de 16.125 € en indique l'impact financier. Cet investissement sera donc à envisager au cours du mandat.

- **Fêtes de Noël à l'école.**

Celle-ci étant restreinte pour causes de précautions sanitaires, une distribution de chocolat aura lieu à 16h le 18/12/2020.

Le même jour vers 18h, une réception sera organisée avec les agents communaux. Les élus y sont conviés.

La séance est levée à 23h 15
Fait à Saint-Martial, le 04 décembre 2020